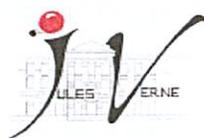


Lycée Jules VERNE

Conseil d'administration
du 30 septembre 2024



Actes du Conseil d'Administration

N° libellé

- 1 Contrat de téléphonie mobile Orange
- 2 convention atelier japonais 2024/2025
- 3 convention utilisation gymnase par A.S. Lycée GUIST'HAU
- 4 convention utilisation gymnase par collège Nantes Centre
- 5 modification du règlement intérieur
- 6 projet de voyage à Strasbourg 2024/2025 (modification)

0440022K
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL JULES VERNE
1 RUE GENERAL MEUSNIER
44042 NANTES CEDEX 1
Tel : 0240122712

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 1
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/09/2024
Réuni le : 30/09/2024
Sous la présidence de : Eric Bourogaa
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

téléphonie - adoption du contrat avec ORANGE, pour un forfait de téléphonie mobile

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0440022K
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL JULES VERNE
1 RUE GENERAL MEUSNIER
44042 NANTES CEDEX 1
Tel : 0240122712

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 2
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/09/2024
Réuni le : 30/09/2024
Sous la présidence de : Eric Bourogaa
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Atelier japonais - adoption de la convention d'initiation au japonais avec la PEEP et Atlantique Japon pour 2024/2025

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0440022K
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL JULES VERNE
1 RUE GENERAL MEUSNIER
44042 NANTES CEDEX 1
Tel : 0240122712

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 3
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/09/2024
Réuni le : 30/09/2024
Sous la présidence de : Eric Bourogaa
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

utilisation de locaux : adoption de la convention d'utilisation du gymnase Jules VERNE par l'Association sportive du lycée GUIST'HAU pour 2024/2025

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0440022K
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL JULES VERNE
1 RUE GENERAL MEUSNIER
44042 NANTES CEDEX 1
Tel : 0240122712

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 4

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/09/2024

Réuni le : 30/09/2024

Sous la présidence de : Eric Bourogaa

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

gymnase Jules VERNE - adoption de la convention d'utilisation du gymnase Jules VERNE par le collège Nantes Centre pour l'année scolaire 2024/2025

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0440022K
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL JULES VERNE
1 RUE GENERAL MEUSNIER
44042 NANTES CEDEX 1
Tel : 0240122712

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur (avec ou sans modification)

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 5
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/09/2024
Réuni le : 30/09/2024
Sous la présidence de : Eric Bourogaa
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-5, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du
- l'avis du conseil des délégués pour la vie lycéenne du 30/09/2024

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur

Modifications

Oui Non

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	2
Blancs :	0
Nuls :	0

0440022K
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL JULES VERNE
1 RUE GENERAL MEUSNIER
44042 NANTES CEDEX 1
Tel : 0240122712

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 6
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/09/2024
Réuni le : 30/09/2024
Sous la présidence de : Eric Bourogaa
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à STRASBOURG , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

adoption du projet de voyage à Strasbourg au printemps 2025 selon le budget joint, et autorisation de signer les contrats et engagements afférents.
Modification du projet adopté le 27 juin 2024 (délibération n°60), compte-tenu de l'absence de subvention du parlement européen.
La participation financière demandée aux familles est de 360 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Intitulé du voyage **STRASBOURG**

Dates : 1er au 5 avril 2025

Budget prévisionnel

Conseil d'administration du 30/09/2024 *modification projet adopté le 27/06/2024*

Nombre de participants : 58
 Élèves : 55
 Accompagnateurs : 3
 Coût réel / participant : 360,00 €

Tarif élèves : 360,00 €
 Coût accompagnateurs : 360,00 €

RECETTES	
Participation des familles	
Participation des familles	19 800,00 €
Aides et subventions	
Éducation nationale	
Région (2DCEA)	1 080,00 €
Département	
Autres (à préciser)	
Parlement	
Dons	
Foyer socio-éducatif/ Maison des lycéens	
Autres (à préciser)	
Ressources propres	
Budget établissement	
Fonds de roulement	
Autres (à préciser)	
TOTAL	20 880,00 €

DÉPENSES	
Transport/ voyageur	
Autocar, parking	6 270,00 €
Repas et hébergement	
Elèves et accompagnateurs	12 137,39 €
Repas Oberjaegerhof	1 357,00 €
Visites	
Visites (ADAGE)	215,61 €
Divers (à préciser)	
Assurance annulation	900,00 €
TOTAL	20 880,00 €

- €

=